



# Bilan de compétences

## *Présentation*

***CENTRE DE BILAN DES  
COMPETENCES DES METIERS***

Version : mai 2024

## 1) Contexte et objectifs de la prestation

### Demande du bénéficiaire

Vous nous avez sollicités pour vous préparer à une reconversion professionnelle. Vous souhaitez entreprendre une démarche qui vous permettrait de mieux appréhender et de mieux gérer cette période de transition professionnelle. Nous vous avons proposé de vous accompagner en vous engageant dans une démarche de Bilan de Compétences.

### Objectifs

Dans le respect des **Art. R 6313-4 et suivants du Code du Travail**, le Bilan de Compétences proposé repose :

- sur l'analyse des compétences acquises dans son activité professionnelle et extraprofessionnelle
- sur l'identification de ses aptitudes liées à sa personnalité, à ses motivations et à ses capacités d'entrer dans une dynamique de changement professionnel

Le Bilan de Compétences permettra de définir et valider un projet professionnel cohérent, en adéquation avec les aptitudes et moyens de l'intéressé.

### Déroulement

Construit autour d'entretiens avec le consultant, le Bilan est d'une durée de **24 h maximum** comprenant des **séances d'1h30 à 2h en face à face et des temps d'appui à l'investigation du projet**, sur une période de **3 mois en moyenne**.

### Clôture du bilan

Une **synthèse du bilan** est formalisée et remise à l'intéressé.

Au cours de l'**entretien à 6 mois**, un retour qualitatif de la prestation est demandé pour mesurer la pertinence du projet et apprécier le degré de satisfaction.

## 2) Moyens humains et techniques

Vous serez accompagné par **un(e) conseiller(e) titulaire du titre de Psychologue du travail**, qui garantit la pertinence, la fiabilité et la bonne utilisation des méthodes et outils d'investigation qui vous seront proposés durant le Bilan de compétences.

Nous mettons à disposition :

- Nos outils d'évaluation et d'orientation (logiciels, tests et carnet de bord)
- Nos locaux (bureaux, centre de ressources et de documentation)
- Notre matériel informatique et nos moyens de communication (téléphone, internet)

Parallèlement aux entretiens, il est prévu une phase de travail personnel importante pour l'intéressé.

Un entretien à 6 mois est proposé afin de poursuivre l'accompagnement dans le projet.

### 3) Méthodologie du Bilan de Compétences

#### PHASE 1 : FORMALISER ET DONNER UN SENS À SON PARCOURS (4h)

« Savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va »

- Analyse de la demande, des attentes et objectifs du bénéficiaire
- Confirmation de l'engagement du candidat dans la démarche ainsi que la détermination des objectifs élaborés conjointement
- Information sur la démarche et les moyens proposés
- Rappel des règles déontologiques et de confidentialité
- Analyse de la trajectoire professionnelle
- Repérage des périodes significatives du vécu personnel et professionnel
  - Etude du parcours -> Analyse réflexive
- Exploration des possibilités de changement
- Recensement des besoins et des motivations personnels et professionnels
  - Questionnaire d'autoévaluation -> Entretien de synthèse

#### PHASE 2 : EXPLORER LES COMPOSANTES DE LA PERSONNALITÉ ET LES COMPÉTENCES (6h)

« Pouvoir identifier ses forces et ses points de vigilance »

- Investigation des intérêts professionnels et personnels, des valeurs
- Utilisation d'une batterie de tests, modulable selon le besoin de la personne
  - Test de motivation, intérêt : HEXA 3D, TRICAM
  - Tests de personnalité MBTI, 360°
- Ces tests sont distribués par les organismes agréés (ECPA et OPP)
- Identification des compétences et aptitudes, déterminer les potentiels
- Recensement des savoir-faire et des compétences acquises, potentielles et transversales
  - Questionnaire d'autoévaluation
  - Questionnaire des Valeurs de D. E Super
  - Logiciel Transférance et Pass'avenir

#### PHASE 3 : CONSTRUIRE ET S'ENGAGER DANS UN PROJET (8h)

« Se mettre en mouvement et tracer son chemin »

- Elaboration du projet professionnel
- Synthèse des résultats de la phase d'investigation, repérage des facteurs favorisant ou non la mise en œuvre du projet professionnel
- Consultations des référentiels des métiers, débouchés, accessibilité en terme de formation, organismes de formation
  - PARCOUREO
  - ROME
- Analyse des scénarii possibles
- Construction d'un plan d'action précisant les étapes de mise en œuvre du ou des projets requises
- Validation du projet au regard du marché de l'emploi
- Etude du marché de l'emploi
- Mise au point des outils de la recherche d'emploi (lettres et CV)

## **PHASE 4 : SYNTHÈSE DU BILAN (2h)**

- Formalisation du projet : co-construction du rapport de synthèse qui reprend, entre autre, la mesure de l'écart entre les objectifs visés et les décisions arrêtées en phase de conclusion

## **PHASE 5 : SUIVI DANS LE PROJET**

« Vérifier, rassurer, soutenir »

- Suivi du candidat
- Entretien à 6 mois après la réalisation de la prestation, afin de vérifier où en est le bénéficiaire dans la réalisation de son parcours et lui apporter notre soutien (et) ou conseil

## **4) Evaluation du bilan**

En début du Bilan de compétences, des objectifs opérationnels seront définis avec le bénéficiaire. En fin de bilan, une évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs sera réalisée conjointement entre le bénéficiaire et le conseiller bilan.

## **5) Tarif**

**Intitulé de l'action :** Bilan de Compétences

**Heures/stagiaire :** La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures.

**Coût total :** 1750 €

## **6) Financement**

Prise en charge possible par les fonds publics ou mutualisés :

- Pour les travailleurs indépendants, conjoints.es collaborateurs.trices, conjoints.es associés.es non salariés.es : FONDS d'ASSURANCE FORMATION
- Pour les salariés : OPCO
- Pour les travailleurs handicapés : AGEFIPH
- Pour les demandeurs d'emploi : POLE EMPLOI

## **7) Modalités et délai d'accès**

Pour accéder à la prestation, vous pouvez nous contacter au : 04.72.43.43.39 ou à l'adresse suivante : [cbcm.lyonrhone@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:cbcm.lyonrhone@cma-auvergnerhonealpes.fr). Dans un délai de 5 jours, un entretien vous sera proposé pour vous présenter la démarche du bilan de compétences et vérifier la pertinence de celui-ci quant à vos attentes.

A l'issue de celui-ci, si vous confirmez votre souhait de réaliser un bilan de compétences, nous vous accompagnerons dans les démarches administratives pour une éventuelle prise en charge financière.

Un délai d'accès à la prestation d'un mois minimum est à prévoir lié aux démarches de demande de prise en charge financière.

## **8) Contacts**

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes**

**Centre de Bilan de Compétences des Métiers :**

10 rue Paul Montrochet, 69002 LYON

[cbcm.lyonrhone@cma-auvergnerrhonealpes.fr](mailto:cbcm.lyonrhone@cma-auvergnerrhonealpes.fr)

04.72.43.43.39

## **9) Accessibilité des personnes en situation de handicap**

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation ; gestion du handicap y compris cognitif) à définir avec notre référent Handicap à votre disposition :

Béatrice de FERAUDY, 04.72.43.43.54

